

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3797)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 254

présenté par

M. Hemedinger, M. Cattin, M. Schellenberger, Mme Serre, M. Cinieri, M. Cordier, Mme Audibert, M. Bazin, M. Pauget, M. Marleix, Mme Blin, M. Descoeur, Mme Corneloup, M. Viry, M. Jean-Claude Bouchet, Mme Anthoine, M. Ravier, Mme Boëlle, M. Meyer, M. Reda, M. Viala et M. Vialay

TITRE

Compléter l'intitulé du projet de loi par les mots :

« et la lutte contre l'islamisme radical et politique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à compléter l'intitulé du projet de loi.

En effet, ce projet de loi ayant changé plusieurs fois d'intitulé avant son dépôt définitif du 9 décembre dernier, il a perdu l'un des fondements même de son élaboration, la lutte contre l'islam radical et politique et s'est aussi éloigné des annonces du Président de la République dans son discours du 02 octobre (Les Mureaux).

Bien que la loi doive avoir une portée générale, la peur de nommer les choses et éviter de stigmatiser le dévoiement extrême d'une religion par une minorité de ses croyants, conduit à des amalgames, il est donc proposé de réintégrer dans le titre la notion d'islamisme radical et politique.